

**Objet : Réalisation d'un levé topographique et bathymétrique des plages à recharger dans le cadre du dragage de l'avant-port de Saint-Cyprien**

**Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,**

**Vu** le Code de la Commande Publique et notamment les articles L. 2122-1 et R 2122-8,

**Vu** l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatif aux délégations du Conseil au Président et au Bureau,

**Vu** la délibération du Conseil de Communauté du 05 juillet 2023 prise en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics - Délégation du Conseil au Président et au Bureau,

**Considérant** la nécessité de passer un marché de services pour la réalisation d'un levé topographique et bathymétrique des plages à recharger dans le cadre du dragage de l'avant-port de Saint-Cyprien,

**Considérant** l'offre présentée par l'entreprise GEOCART'EAU qui est chiffrée à 3 950,00 € H.T,

**Considérant** que cette offre est conforme tant sur le plan technique que financier, à ce qui se pratique usuellement en la matière,

**Considérant** dès lors que cette offre peut être jugée économiquement avantageuse.

## DÉCIDE

### **ARTICLE 1 :**

De conclure avec l'entreprise GEOCART'EAU, sise Hameau Claveisette, 69 870 CLAVEISOLLES, un marché de services pour une mission de réalisation d'un levé topographique et bathymétrique des plages à recharger dans le cadre du dragage de l'avant-port de Saint-Cyprien, pour un montant de 3 950,00 € HT (soit 4 740,00 € TTC),

### **ARTICLE 2 :**

Que le montant de la dépense induite est inscrit au budget GEMAPI de la Communauté.

### **ARTICLE 3 :**

D'autoriser le pouvoir adjudicateur à signer le marché, à intervenir, ainsi que toutes pièces utiles à son exécution.

### **ARTICLE 4 :**

Que la présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le

**Le Président**  
**Thierry DEL-POSO**



Accusé de réception en préfecture  
066-246600282-20260401-2026-04-16Db-AI  
Date de télétransmission : 02/04/2026  
Date de réception préfecture : 02/04/2026

16 rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tel 04 68 37 30 60  
Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114